

Le Monde 28 mai 2004

La recherche biomédicale française veut améliorer son efficacité

Dans un projet de réforme, Christian Bréchet, directeur général de l'Inserm, souhaite un rapprochement avec les sciences du vivant du CNRS et faire évoluer l'établissement vers un rôle d'agence de moyens. Après un CDD, les chercheurs titularisés bénéficieraient de primes au mérite.

Âgé de quarante ans, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) souffre de plusieurs maux auxquels il importe de trouver de sérieux remèdes. C'est au sein de cet organisme qu'a émergé, ces derniers mois, l'association Sauvons la recherche, et c'est aujourd'hui le professeur Christian Bréchet, son directeur général, qui, au terme d'une large série de consultations, formule une série de propositions de réforme destinées à nourrir les travaux engagés par les Etats généraux de la recherche.

Le projet de réforme vise tout d'abord à réduire, sinon à faire disparaître, ce que M. Bréchet dénomme *"le morcellement de la recherche biomédicale française"*. *"Ce morcellement, explique-t-il, résulte d'un empilement des structures, de la superposition des missions des différents organismes de recherche que sont, outre l'Inserm, la division des sciences de la vie du CNRS, le CEA et l'INRA. A la différence de ce qui a pu exister dans le passé, les directions générales de ces organismes se rencontrent fréquemment et échangent leurs points de vue. Malgré ce bon climat, nous avons du mal à échapper à une duplication des efforts et des difficultés de gestion administrative."*

Cette situation est, selon le directeur général de l'Inserm, d'autant plus dommageable que, pour ce qui est de la recherche en médecine et en santé, la France dispose d'une véritable capacité à moyen et long terme et d'atouts non négligeables compte tenu de la très forte implantation des unités de l'Institut dans les centres hospitalo-universitaires, les CHU.

L'une des propositions de M. Bréchet concerne un *"rapprochement"* entre l'Inserm et le département des sciences de la vie du CNRS. Plus généralement, il estime indispensable, en agissant par étapes progressives, de faire évoluer l'organisme qu'il dirige vers une *"agence de programmes et de moyens"*. Cette dernière pourrait, notamment, déléguer une grande partie des recrutements de chercheurs aux universités et aux établissements hospitaliers. Mesure complémentaire : la création d'un office d'accréditation chargé d'évaluer la capacité des universités à effectuer de tels recrutements. Il s'agit ainsi, plus généralement, de redéfinir les articulations existant entre l'Inserm, les universités, les centres hospitalo-universitaires et les collectivités territoriales. *"Nous nous devons de recentrer nos missions pour être plus efficaces vis-à-vis de nos partenaires en redynamisant les liens entre recherche, enseignement et soins"*, estime-t-il.

FORTE MOBILITÉ

Si Christian Bréchet juge que le statut actuel des chercheurs *"est, à bien des égards, génial"* en ce qu'il offre une grande liberté ainsi qu'une forte mobilité thématique et géographique, il estime que l'attractivité et la flexibilité des carrières restent beaucoup trop faibles. *"Il nous faut, par étapes, parvenir - disons vers 2010 - à un statut de chercheur-enseignant"*, déclare le directeur général de l'Inserm. D'ici là, il entend développer l'initiative baptisée Avenir, qui propose à de jeunes chercheurs des contrats temporaires (d'une durée de trois à six ans) après un stage postdoctoral en offrant un salaire attractif (30 % de plus que la rémunération d'un chargé de recherche de deuxième classe), de réels moyens pour son activité et de vrais débouchés dans le monde scientifique, les universités ou l'industrie.

"Une fois la titularisation acquise, il nous faut aussi mieux nous adapter à la réalité et développer des contrats dits "interfaces" de trois à cinq ans pouvant représenter jusqu'au tiers de la rémunération totale du chercheur, précise M. Bréchet. De tels contrats ont, il y a peu, été créés avec des établissements hospitaliers. Ils concernent actuellement 120 chercheurs de l'Inserm. Des contrats seront bientôt passés avec des universités et des industries. Mon souhait est que dans quelques années, sur les 2 200 chercheurs que compte notre institut, entre 800 et 1 000 bénéficient de ce type de contrat."

La situation, selon lui, est d'autant plus propice à cette évolution que l'Inserm va construire un certain nombre de nouvelles structures dans les prochaines années à Paris (Hôpital européen Georges-Pompidou, Pitié-Salpêtrière, Necker), à Nice ou à Montpellier. Un autre mouvement de restructuration engagé est celui du groupement de plusieurs unités existantes (de 3 à 10) autour de nouvelles entités et d'un projet scientifique piloté par un scientifique de renom. C'est déjà fait ou en cours de réalisation avec l'Institut Cochin à Paris, à Strasbourg, Marseille, Toulouse et Montpellier. Enfin, des unités vont être créées à l'étranger, comme à Prague, Glasgow, Shanghai, Pittsburgh ou Montréal.

L'un des autres aspects de la réforme envisagée concerne les processus d'évaluation de l'activité scientifique des chercheurs. Sans bouleverser totalement les règles du système en vigueur, le directeur général de l'Inserm préconise de modifier la composition des commissions scientifiques ainsi que la proportion de leurs membres élus et nommés. Il s'agit ici de réduire la part des membres qui sont élus sur des listes syndicales et d'augmenter celle des scientifiques choisis sur leurs titres et travaux.

"Cet ensemble de propositions va susciter diverses réactions, confie M. Bréchet. On m'accusera de vendre l'Inserm au monde hospitalo-universitaire, dont je suis issu ; d'autres me taxeront d'inégalitaire ou d'élitiste. Je suis intimement convaincu de la mise en œuvre progressive de ces propositions, qui permettra à terme de redynamiser et, progressivement, de faire évoluer dans le bon sens la recherche médicale française."

Cet ensemble de propositions, bien qu'il ait été élaboré de concert avec plusieurs des principaux chercheurs de renom de l'Inserm, permettra-t-elle de faire l'économie d'une critique de fond ? Plusieurs chercheurs de renom de cet organisme confient d'ores et déjà leur regret de constater que l'actuelle direction générale puisse considérer que des "primes" suffisent à pallier le déficit de reconnaissance de la société française vis-à-vis de ses chercheurs.

Jean-Yves Nau.

Une OPA sur une partie du CNRS ?

L'une des questions soulevées par les propositions d'évolution de l'Inserm porte sur les futures relations de cet organisme avec le département des sciences de la vie du CNRS. Dans un récent questionnaire "*proposé à des unités de l'Inserm*", auquel ont répondu 1 390 chercheurs, 65 % déclarent souhaiter le regroupement des deux structures. Seules 17 % des personnes ayant répondu à ce questionnaire disent être opposées à une telle fusion.